

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 002-606/17/CT

■ Opération Grand Centre Ville Marseille 1er arrondissement - Approbation du bilan de la concertation publique portant sur le projet mixte d'équipement public de proximité centre municipal d'animation et de logements du pôle Nationale Providence

Avis du Conseil de Territoire
DUFSV 17/15379/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi par avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans le délai fixé par le Président du Bureau de la Métropole, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la métropole.

A défaut d'avis émis dans ce délai, le Bureau de la Métropole pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

La délibération « Approbation du bilan de la concertation publique portant sur le projet mixte d'équipement public de proximité et de logements du pôle "Nationale Providence" Marseille 1er arrondissement de l'Opération Grand centre Ville concédée à la Soleam » satisfait les conditions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.

Par délibérations conjointes des 9 février 2009 et 19 février 2009, la Ville de Marseille et l'EPCI ont approuvé un engagement renforcé pour le Centre Ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la Métropole est concédante de l'Opération « Grand Centre Ville » mise en place dans ce cadre pour le renouvellement urbain de 35 pôles, avec pour objectif :

- la production de logements nouveaux ou restructurés à remettre sur le marché locatif et d'accession à la propriété,
- la production de locaux d'activités et d'équipements,
- l'amélioration d'immeubles et de logements privés par un système incitatif auprès des propriétaires,
- le ravalement des immeubles le long d'axes emblématiques – Canebière, Athènes, Rome, Jean Jaurès, Puget, National, Tourette,
- la création de voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation du foncier recyclable, et à l'embellissement de l'espace public existant pour stimuler l'investissement en renouvelant l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique des quartiers centraux.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

L'opération s'inscrit dans un périmètre de cohérence de 1 000 hectares au sein duquel doit être assurée une coordination avec les opérations sur les grandes infrastructures, telles la piétonisation du Vieux-Port et le plan-guide des espaces publics lié, les projets de rénovation urbaine du Centre Nord et de Saint-Mauront contractualisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), ainsi que les opérations pilotées par l'établissement public Euroméditerranée.

Cette opération d'aménagement est concédée à la société publique locale d'aménagement Soleam par convention n°T1600914CO (ex-n°11/0136).

Le mode opératoire de l'Opération « Grand Centre Ville » prévoit des concertations spécifiques par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets. Par délibération n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 le Bureau la Métropole Aix-Marseille-Provence a pris acte de ces dispositions et a approuvé les modalités de concertation pour un projet mixte d'équipement public de proximité et de logements concernant les 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens, dans le 1er arrondissement, au sein du pôle Nationale-Providence.

Sur la base de cette délibération, des mesures de publicité ont annoncé aux administrés l'objet, les lieux, dates et modalités du déroulement de la concertation.

Elle s'est déroulée du 20 février au 20 mars 2017 inclus sous forme d'une exposition en mairie de secteur des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements avec des permanences techniques. Un registre mis à disposition du public permettait de consigner les remarques, questions et observations des administrés. Une séance publique de présentation de l'opération présidée par les élus concernés s'est tenue le 16 mars.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver le bilan de cette concertation dont les pièces sont jointes en annexe. Ce bilan met particulièrement en avant l'attente des habitants et usagers sur les points suivants :

- Logements : les participants s'interrogent sur les prix auxquels seront proposés les logements futurs. Le souhait des riverains est que soient proposés des logements locatifs et/ou en accession accessibles aux habitants du quartier aux revenus modestes.

Le projet prévoit de réaliser des logements en accession à la propriété.

- Aménagement des espaces publics : les participants demandent à profiter des travaux de requalification du Pôle Nationale Providence pour mettre en œuvre la réfection des trottoirs des rues adjacentes et notamment de la rue Nationale.

Le projet de piétonisation du Vieux Port s'accompagne d'un plan-guide dont les propositions impactent les pôles sur lesquels Soleam travaille. La requalification de la rue Nationale en plateau unique est à l'étude.

- Équipements : les participants se réjouissent de la création d'un nouveau centre d'animation municipal avec notamment l'accueil d'enfants à partir de 3 ans ; toutefois ils soulignent toujours le manque d'équipements scolaires dans le quartier.

Une étude de faisabilité a conclu à l'impossibilité de réaliser un cycle scolaire complet sur ce tènement trop exigu. La programmation des équipements scolaires dans le 1^{er} arrondissement est en cours d'élaboration par la Ville.

Par ailleurs, les riverains qui se sont exprimés ont de fortes attentes au sujet de la Place Nationale Providence. A noter que celle-ci fait partie du périmètre du pôle mais ne rentre pas dans cette première concertation. Elle fera l'objet d'une concertation publique spécifique à venir.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- Le projet de délibération portant sur « l'approbation du bilan de la concertation publique portant sur le projet mixte d'équipement public de proximité et de logements du pôle "Nationale Providence" Marseille 1er arrondissement de l'Opération Grand centre Ville concédée à la Soleam ».

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération relative à l'approbation du bilan de la concertation publique portant sur le projet mixte d'équipement public de proximité et de logements du pôle "Nationale Providence" Marseille 1er arrondissement de l'Opération Grand centre Ville concédée à la Soleam ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation du bilan de la concertation publique portant sur le projet mixte d'équipement public de proximité et de logements du pôle "Nationale Providence" Marseille 1er arrondissement de l'Opération Grand Centre Ville concédée à la Soleam.

Présents	102
Représentés	34
Voix Pour	128
Voix Contre	0
Abstentions	8

Adoptée

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Se sont abstenus :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - Martine MATTEI - André MOLINO - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE - Georges ROSSO

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER